



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3219

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Agglomération - Points sensibles zonage assainissement - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin**

**Président : Monsieur David Kimelfeld**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnara, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 10 décembre 2018****Délibération n° 2018-3219**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Agglomération - Points sensibles zonage assainissement - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015 et vient s'inscrire dans la volonté de la Métropole de Lyon de compléter ses systèmes d'assainissement pour réduire les impacts résiduels sur l'environnement.

Au cours de la révision du zonage d'assainissement, des problèmes d'assainissement non collectif, dits points sensibles ont été identifiés dans une centaine de quartiers et ont été examinés, afin de proposer des solutions techniques équitables, pertinentes et économiquement acceptables pour la collectivité et les citoyens. Sur la base d'une étude technico-économique et en concertation avec les communes, le projet de zonage a été arrêté.

Ainsi, dans l'intérêt général, la collectivité prévoit dans certains cas le raccordement des riverains à un réseau d'assainissement collectif existant ou à créer, et dans d'autres cas, le maintien de l'assainissement non collectif pour chaque riverain.

Pour accompagner ce nouveau zonage et pour régler au plus vite des situations complexes qui génèrent des nuisances sanitaires et environnementales, 2 dispositifs ont été mis en place :

- un nouveau dispositif de subvention accompagné de conseils aux particuliers, sur une durée limitée de 5 ans, pour accompagner les investissements des particuliers sous domaine privé. Ce dispositif a été approuvé par délibération du Conseil n° 2018-2820 du 25 juin 2018,
- une enveloppe PPI, points sensibles, pour des opérations prioritaires d'extension des réseaux d'assainissement métropolitains sous des voiries publiques.

Les projets d'extension des réseaux sous voiries publiques ont été étudiés et hiérarchisés. Les travaux objet du présent rapport représentent une 1<sup>ère</sup> phase de ces extensions

**II - Description du projet**

La réalisation de ce projet se décompose comme suit :

- en travaux en 2019 :

- . Lyon 9° - Rue Jolivet,
- . Oullins - Impasse des Célestins,
- . Villeurbanne - Rues Léo Lagrange et Bons Amis,
- . Saint Cyr au Mont d'Or - Rue de la chaux.

- en études en 2018 et 2019 :

- . Limonest - Chemin de Saint-André,
- . Irigny - Quartier de la Selette,
- . Tassin La Demi Lune - Vallon du Torey.

### III - Coût du projet

Le projet est estimé à 900 000 €HT.

Les frais de fonctionnement de l'ouvrage seront à la charge du service exploitation de la direction adjointe de l'eau ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** les travaux relatifs aux points sensibles zonage assainissement sur l'agglomération.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire travaux de l'autorisation de programme P19 - Assainissement pour un montant de 873 700 €HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, en 2019, sur l'opération n° 2P19O7063.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 900 000 €HT, en raison de l'individualisation partielle de 26 300 €HT à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.**